

PROCÈS VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la paroisse de La Doré, convoquée conformément à la Loi pour être tenue le mercredi, 21 juin 2017, à 8h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

- M. Jacques Asselin, maire
MM. Yoland Bau, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
- M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale

Sont absents :

- M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM. Pierre-Paul Lalancette, conseiller
Marc Perron, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : Programme réhabilitation du réseau routier local – volet – redressement des infrastructures routières locales
2. Réfection Pont La Doré – Normandin : Autorisation mandat services professionnels
3. Construction d'une caserne de pompiers : Attribution du mandat de réalisation conditionnel

POINT 1.0

RÉSOLUTION 2017-06-130

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE DURABLE ET DE
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : PROGRAMME RÉHABILITATION DU
RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES LOCALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a pris connaissance des modalités du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2 ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Domaine-du-Roy a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

CONSIDÉRANT QUE la route et le pont sont très endommagés dû au fait que, minimalement, plus de 153 128 camions lourds de matières premières pour Produits Forestiers Résolu et d'autres destinés à l'usine de pâte et papier de St-Félicien, différents véhicules-outils et chargements spécialisés circulent sur cette route et ce pont et qu'ils risquent d'être non-sécuritaires si les travaux ne sont pas réalisés ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 30 000 de ces chargements sont en provenance des régions 10 (Nord-du-Québec) et 04 (Mauricie) ;

CONSIDÉRANT QUE cette route et ce pont sont utilisés par différentes catégories d'utilisateurs dont les machines et véhicules-outils, véhicules hors normes incluant le transport des maisons unimodulaires et modulaires ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'inspection des structures du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports daté du 19 janvier 2017 mentionne les travaux nécessaires à exécuter ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL. La directrice générale est autorisée à signer les documents nécessaires.

POINT 2.

RÉSOLUTION 2017-06-131

RÉFECTION PONT LA DORÉ – NORMANDIN : AUTORISATION MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT le projet de réfection du pont de La Doré Normandin;

CONSIDÉRANT l'entente de partage des coûts entre les deux municipalités pour la réfection de la surface de roulant;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des services professionnels pour l'élaboration des plans et devis;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation d'entretien des éléments de la surface daté du 12 novembre 2015 préparé par Stantec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la directrice générale à donner le mandat pour la production des plans et devis en prévision de l'exécution des travaux.

POINT 3.

RÉSOLUTION 2017-06-132

CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIERS : ATTRIBUTION DU MANDAT DE REALISATION CONDITIONNEL

CONSIDÉRANT l'accord de principe reçu du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire a confirmé une subvention pour la construction de la caserne;

CONSIDÉRANT la nécessité de fournir au Ministère une copie du contrat avec le prestataire de services afin de recevoir la confirmation de subvention;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'accorder le mandat de réalisation;

CONSIDÉRANT les propositions reçues et la recommandation de la firme des Architectes Associés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde le mandat de réalisation dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 5.1 Réfection et construction des infrastructures municipales

(RÉCIM) Construction d'une caserne de pompier à Construction Guy Bonneau inc. et ce, pour la somme de 1 174 892.20\$ plus taxes applicables. Ce mandat est conditionnel à :

- L'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt 2017-006 ;
- La confirmation de la subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 5.1 Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) Construction d'une caserne de pompier.

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CGA,
Directrice générale